



Lyon, le 24/06/2015 / G.000000.2015.0035934.

Adresse de l'immeuble donné à bail

LES ALLEES CAVALIERES
134 RUE JOLIOT CURIE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

MLE AOUZAL HABIBA

LES ALLEES CAVALIERES
134 RUE JOLIOT CURIE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

| Les interlocuteurs à votre service | |
|------------------------------------|----------------|
| Gestionnaire : JOUANNET Clémence | 04 72 69 12 09 |
| Comptable : MAUREL Carole | 04 72 69 12 12 |

Référence : G.00857.6979.00001

Page N° 1/1

TVA Intra. :

| N° Lot | Ent. | Esc. | Et. | Porte | Type de lot |
|--------|------|------|-----|-------|----------------------|
| 63 | 134 | | 3 | C33 | APPARTEMENT 2 PIECES |

ESPACE CLIENT

Pour vous identifier

Votre identifiant

A799AUA27967F

Votre mot de passe

QUITTANCE DE LOYER ou Indemnité d'Occupation

du 01/06/2015 au 30/06/2015 MENSUEL / AVANCE

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.

En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

| Quittance | Débit | Crédit |
|-------------------------------------|---------------|--------|
| LOYER PRINCIPAL | 548,17 | |
| PROVISION CHARGES | 40,00 | |
| TOTAL de la période (Euros.) | 588,17 | |

AVIS D'ECHEANCE

du 01/07/2015 au 31/07/2015 MENSUEL / AVANCE

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

| Relevé de compte | Débit | Crédit |
|--|---------------|---------------|
| 01/06/2015 SOLDE ANTERIEUR | 588,17 | |
| 10/06/2015 Prvt du 10/06/2015 AOUZAL HABIB | | 588,17 |
| LOYER PRINCIPAL | 548,17 | |
| PROVISION CHARGES | 40,00 | |
| TOTAL de la période du 01/07/2015 au 31/07/2015 | 588,17 | |
| Montant net à payer (Euros.) | 588,17 | 588,17 |

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Prélevé le : 10/07/2015

Montant prélevé : 588,17 Euros.

Compte : 04445456446

Titulaire du compte : AOUZAL HABIBA